



A0200-Cabinet Ville-

## DELIBERATION N° D.2023.02.22 du Conseil municipal du 16 février 2023

### Aide exceptionnelle de la ville de Versailles aux victimes du séisme du 6 février 2023 frappant la Turquie et la Syrie. Contribution financière au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) "Turquie-Syrie".

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 17 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, M. Thierry DUGUET, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

#### **Absents excusés:**

M. Erik LINQUIER, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Nicolas FOUQUET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Pierre FONTAINE, M. Olivier DE LA FAIRE.

M. Bruno THOBOIS (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Michel LEFEVRE (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Marie-Agnes AMABILE), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget en cours pour les imputations suivantes : chapitre fonctionnel 930 « services généraux » ; article fonctionnel 93048 « Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales - autres actions » ; nature comptable 65731 « Etat » ; service gestionnaire D3101.

-----  
Le 6 février 2023, un terrible séisme a frappé la Turquie et la Syrie. Le bilan humain ne cesse de s'alourdir : près de 40 000 personnes ont perdu la vie, plus de 80 000 ont été blessées et des milliers ont disparu. Au-delà du terrible bilan humain, des deux côtés de la frontière, les craintes sur les conséquences de l'après-séisme sont très vives : les réseaux d'eau et d'électricité sont détruits, et, selon l'ONU, 23 millions de personnes seraient exposées à des « *risques majeurs* ».

Cette urgence sanitaire, amplifiée par la rigueur de l'hiver, appelle de façon urgente, une aide médicale, alimentaire, des solutions d'hébergement et la reconstruction de bâtiments dévastés. La ville de Versailles souhaite apporter sa contribution et participer à l'élan national de solidarité.

L'association des Maires de France a relayé l'ouverture du fonds de concours intitulé Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) « Turquie-Syrie », par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de fédérer les initiatives de solidarités des collectivités avec les populations victimes.

Le FACECO a été créé en 2013, après le tremblement de terre à Haïti qui avait fait quelque 200 000 victimes. Ce fonds de concours est géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaire. Il est, rappelle le Ministère, « *l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.* Il garantit ainsi que les fonds engagés seront utilisés avec pertinence, eu égard à la situation d'urgence.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser une somme de 10 000 € au FACECO en soutien aux populations victimes du séisme du 6 février 2023

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de verser la somme de 10 000 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) « Turquie-Syrie », en soutien aux populations victimes du séisme du 6 février 2023 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 44 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 44 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*